



**Cfdt**

# Le Ré-Actif

*Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités de la Gironde*

*N° 101 septembre 2021*

## EDITO



A l'instant de rédiger l'édito de ce numéro de rentrée, je constate il est de bon ton de mettre en avant le mot « Liberté ». Cependant, beaucoup s'en emparent pour justifier de faire ce qu'ils entendent, comme ils l'entendent, avec qui ils veulent. Plutôt que de dissenter sur ce thème, je me limite à reproduire des extraits de la déclaration des droits de l'Homme issu de la révolution française fondement de notre démocratie et de la déclaration universelle adoptée par l'ONU.

Existent-ils de plus beaux textes pour définir le comment vivre ensemble ?

Déclaration des Droits de l'Homme 1789

### Article 4

*La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.*

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

### Article 3

*Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.*

### Article 29

1. *L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.*
2. *Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.*
3. *Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.*

On ne demeure libre qu'en acceptant d'être responsable. C'est tout le sens de notre aspiration à l'émancipation des hommes et des femmes.

**Rédaction Marielle DUSSOL**

**Responsable de la publication Michel LEFEVRE**

ISSN 2276-3651



## EXPRESSIONS CFDT

### 1. La CFDT Retraités reçue au ministère chargé de l'Autonomie

**Le 15 septembre, une délégation de la CFDT Retraités a rencontré Monsieur Léna, directeur de cabinet de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie.**

C'est la troisième rencontre avec le ministère sur le dossier de la perte d'autonomie, en 2021. Depuis quelques jours, le gouvernement par la voix du Premier ministre a déclaré qu'il n'y aurait pas de loi Autonomie. La CFDT Retraités, comme la Confédération ont immédiatement réagi par des communiqués de presse. Le responsable du cabinet ne pouvait que confirmer cette information. Les nombreux allers et retours de ce dossier, en particulier pendant les sept premiers mois de 2021, nous inquiétaient quant à la promulgation d'une loi avant la fin du mandat présidentiel. Nous avons exprimé l'exaspération de la CFDT Retraités après avoir eu confirmation de cet abandon et regretté qu'une nouvelle fois cette loi promise ne voit pas le jour.

Monsieur Léna nous a rappelé les aides financières débloquées au cours de ces derniers mois.

**Une première étape a été franchie en 2020.** La perte d'autonomie fait désormais partie de la sécurité sociale. Aux quatre branches historiques de la Sécurité sociale, les députés en ont ajouté une cinquième, la branche autonomie.

**Maintenant il faut lui donner un contenu ! Pour l'instant seuls les mécanismes budgétaires sont modifiés.**

**Une deuxième étape a suivi** avec des premiers apports financiers pour la rénovation des Ehpad, l'application des accords du « Ségur » pour les salariés de ces établissements et l'agrément 43 pour le secteur du Domicile. Sur ce dernier point, malgré les propos rassurants que le directeur de cabinet nous a tenus sur le financement de l'accord dans le Domicile par les départements, il nous apparaît évident qu'une grande vigilance s'impose sur cette question.

La loi de financement de la sécurité sociale 2022 devrait compléter cette deuxième étape en apportant de nouveaux financements, selon le directeur de cabinet. En revanche le périmètre de la loi est limité exclusivement sur le financement et tout article sortant de ce cadre serait jugé inconstitutionnel.

**Dans le cadre d'un autre texte pourraient être traités les questions de l'équité territoriale, des restes à charge, de l'organisation de l'accompagnement tant à domicile qu'en établissement.**

En effet un autre texte devra organiser ce qui est désigné sous le terme de « gouvernance », à savoir les relations entre l'État, la CNSA, les départements et les agences régionales de santé. Ce sera donc pour une autre année, même si avec la Confédération nous allons essayer pendant les débats parlementaires de fin d'année de faire avancer nos propositions.

**Si ces deux premières étapes sont des avancées, une troisième étape est nécessaire : une loi Autonomie que nous continuons à revendiquer.**

#### **Nous revendiquons :**

- Une loi pour accompagner le vieillissement de la population. Cette réforme ne doit pas être considérée comme un coût mais comme un investissement en réponse aux besoins sociétaux en équipements, habitats, services, filières, technologies, préventions.
- La création de centaines de milliers d'emplois qui sont et doivent être au rendez-vous de cette réforme.

**Rédaction Marielle DUSSOL**

**Responsable de la publication Michel LEFEVRE**

**Attention ARNAQUES :**

**Vous êtes sollicités par mail, vous avez gagné un téléphone, la sécu vous doit de l'argent, un colis vous attend ! Vous auriez demandé un devis...pire encore vous devez rappeler la gendarmerie ou Interpol !**

**Les escrocs n'ont pas de limite.**

**Surtout, n'ouvrez pas ces messages**

**Laurent Berger dans les médias**

Ecouter ou réécouter cet entretien en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-du-week-end/laurent-berger-dans-la-tete-de-beaucoup-de-travailleurs-la-possibilite-de-teletravailler-est-acquise>

[https://www.cfdt.fr/portail/presse/la-cfdt-dans-les-medias/-entretien-le-sujet-des-retraites-est-bien-trop-serieux-pour-le-prendre-par-le-petit-bout-de-la-lorgnette-srv1\\_1191275](https://www.cfdt.fr/portail/presse/la-cfdt-dans-les-medias/-entretien-le-sujet-des-retraites-est-bien-trop-serieux-pour-le-prendre-par-le-petit-bout-de-la-lorgnette-srv1_1191275)

Laurent Berger (@CfdtBerger) a tweeté à 2:27 PM on mar., août 17, 2021 :

La France et l'Europe doivent être à la hauteur de leurs valeurs. Elles doivent être une terre d'asile pour les afghanes et les afghans en particulier ceux dont la vie est danger pour leurs engagements pour les droits des femmes, les droits humains et syndicaux.

**LE CHÔMAGE N'EST PAS UN CHOIX**

La CFDT a édité un livret intitulé "Le chômage n'est pas un choix - Le livre noir d'une réforme injuste" qui donne la parole à plusieurs personnes victimes du chômage et de la précarité à un moment où la gestion de l'assurance chômage n'est vue par l'État que sous un angle purement budgétaire qui occulte tout le reste.

L'inquiétude est grande face aux effets de la réforme de l'assurance chômage, notamment chez ceux qui alternent des périodes travaillées et chômées.

**VIVRE ENSEMBLE****La semaine bleue 2021 du 4 au 10 octobre**

- Lancée en 1951, la Semaine Bleue fête son 70ème anniversaire cette année. Au départ appelée « *Journée des Vieillards* », elle deviendra la Semaine Bleue, avec ce slogan : « 365 jours pour agir, 7 jours pour le dire ». Clin d'œil à l'affiche de 1955, le visuel 2021 rend hommage au passé et témoigne de l'engagement fort de la Semaine Bleue et de son ancrage dans la vie d'aujourd'hui.
- La Semaine Bleue est un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et les projets des associations. La compilation des supports des affiches (lien vers historique affiches), miroirs

**Rédaction Marielle DUSSOL**

**Responsable de la publication Michel LEFEVRE**

ISSN 2276-3651

de l'évolution de la Semaine Bleue et de la représentation des vieux dans notre société, retrace 70 ans d'existence

**Bon anniversaire à la Semaine Bleue !**

**L'histoire continue...**



### **Le téléphone, meilleure arme pour lutter contre la solitude.**

Téléphonez, téléphonez, téléphonez invitait Jérôme Guedj, auteur du Plaidoyer pour les vieux, ancien parlementaire et président du conseil départemental de l'Essonne, dans un [rapport sur la lutte contre l'isolement remis à Olivier Véran le 5 avril 2020](#).

Une recommandation dont le bienfondé vient d'être à nouveau confirmée par une étude.

Si la pandémie a permis l'explosion de nouveaux modes de communication, les appels en visio notamment, [une étude menée entre le 6 juillet et le 24 septembre 2020 par des chercheurs de l'université du Texas](#) montre qu'un simple coup de fil reste particulièrement efficace pour lutter contre l'isolement, l'anxiété et la dépression chez les plus âgés.

<https://www.agevillage.com/actualites/le-t%C3%A9l%C3%A9phone-meilleure-arme-pour-lutter-contre-la-solitude>

### **Charte éthique et accompagnement du grand âge. 02/09/2021.**

*Par une lettre de mission en date du 13 novembre 2020, Madame Brigitte Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'Autonomie, a demandé à Fabrice Gzil, directeur adjoint de l'Espace de réflexion éthique d'Île-de-France, de produire – en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés – une Charte éthique sur les valeurs et les principes de l'accompagnement des personnes âgées.*

Cette Charte présentée le 2 septembre 2021 vise à contribuer à un plus juste engagement de celles et ceux qui investissent dans le soin et l'accompagnement un sens élevé de la responsabilité humaine et de nos solidarités démocratiques. Nous souhaitons qu'elle puisse favoriser l'esprit critique et accompagner les évolutions actuelles dans les pratiques et les organisations. Elle devrait également constituer un support pour analyser, d'un point de vue éthique, les situations concrètes parfois difficiles à arbitrer sur le terrain.

<https://www.espace-ethique.org/charte-grand-age>

### **Logement : Les cahiers pédagogiques de la CNSA : L'habitat inclusif**

Ce "cahier pédagogique" vise à apporter un éclairage sur l'habitat inclusif, désignant des formes d'habitat diversifiées et reconnues par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN.

Il est destiné en priorité à l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre, l'organisation ou le financement de ces habitats : les personnes âgées et les personnes handicapées, leur famille, leurs proches, les agences régionales de santé, les conseils départementaux, **les**

**Rédaction Marielle DUSSOL**

**Responsable de la publication Michel LEFEVRE**

ISSN 2276-3651

**collectivités territoriales**, les membres des conférences des financeurs de l'habitat inclusif, les services déconcentrés de l'État, **les bailleurs (dont les bailleurs sociaux)**, les structures agréées maîtrise d'ouvrage insertion, les associations représentantes de personnes handicapées ou de personnes âgées, les mutuelles et les groupes de protection sociale, les fondations ou encore les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux.

<https://www.cnsa.fr/node/6227>

## Retraites : un déficit moins important que prévu (la newsletter de [Vie publique](#))

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié, en juin 2021, son 8e rapport annuel sur les évolutions et les perspectives des retraites en France. Le déficit des régimes de retraites, de 13 milliards d'euros en 2020, doit passer sous les 10 milliards d'euros en 2021.

En dépit de la crise sanitaire et du vieillissement démographique attendu, le COR dresse le constat, "à législation inchangée", d'une baisse des dépenses de retraite en pourcentage du PIB.

Plus d'un an après la suspension du projet de "système universel" de retraite, le président de la République a estimé que ce sujet ne pourrait sans doute pas "être repris en l'état".

Dans son **rapport de juin 2021 sur les évolutions et les perspectives des retraites**, le COR revient sur ses prévisions de novembre 2020 qui évoquaient un déficit de 23,5 milliards d'euros. En fait, le **déficit du système a atteint 18 milliards d'euros en 2020**, soit 0,8% du produit intérieur brut (PIB). En prenant en compte le versement ponctuel de 5 milliards d'euros du **Fonds de réserve pour les retraites (FRR)**, (nouvelle fenêtre) ce chiffre du déficit se réduit à moins de 13 milliards d'euros (0,6% du PIB).

### La pandémie du Covid-19 a coûté moins que prévu au système de retraite

L'**ampleur du déficit de 2020** s'explique essentiellement par la **baisse des recettes** qui ont diminué de 4% (les ressources du système de retraite étaient de 325 milliards d'euros en 2020). La baisse des cotisations sociales avec la chute de l'emploi, le recours massif au chômage partiel (exempté de cotisations sociales) et les reports de paiement en sont la cause. Le déficit global du système de retraite devrait toutefois encore se réduire en 2021, malgré une reprise économique moins vive qu'espérée "en raison de la persistance des difficultés sanitaires au premier semestre 2021".

En dépit de la crise du Covid-19 et du vieillissement démographique attendu, le COR dresse le constat, "à législation inchangée", d'une **baisse des dépenses de retraite en pourcentage du PIB**. Dans l'ordre du court et moyen termes, le COR s'appuie sur les hypothèses économiques retenues dans le cadre du "**Programme de stabilité 2021-2027**", ainsi que sur les comptes définitifs de 2018, semi-définitifs 2019 et provisoires 2020 publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) fin mai 2021. La surmortalité liée au Covid est, quant à elle, évaluée jusqu'à fin avril 2021.

### Une trajectoire "maîtrisée" à l'horizon 2070

Pour le COR, la part de la **richesse nationale consacrée aux retraites** passerait de 14,7% du PIB en 2020 à 11,3% en 2070. Cet indicateur est particulièrement important "dans la mesure où il exprime [...] le niveau des prélèvements qu'il faut opérer sur la richesse produite par les actifs pour assurer l'équilibre". Cette part serait appelée à diminuer dès 2021 et retrouverait un niveau proche d'avant la crise dès 2022 (13,7%).

Rédaction Marielle DUSSOL

Responsable de la publication Michel LEFEVRE

ISSN 2276-3651

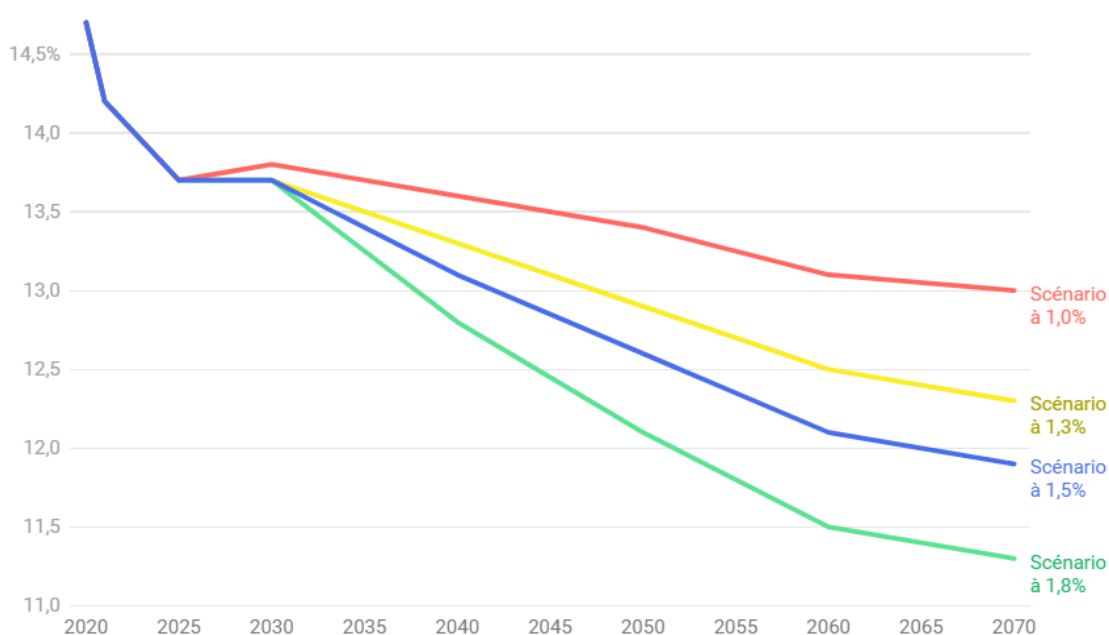
Les **dépenses de retraite** sont, "à législation constante", amenées à décroître entre 2020 à 2070 en pourcentage du PIB, pour s'établir entre 11,3% à 13% en fonction des scénarios retenus. Les projections présentées dans ce rapport sont déclinées selon quatre scénarios de gains de productivité du travail à long terme (scénarios 1,0%, 1,3%, 1,5% et 1,8%) associés à un taux de chômage à terme de 7%.

Après avoir connu un **besoin de financement** exceptionnel en 2020 (déficit de 0,8% du PIB sans transfert du Fonds de réserve pour les retraites et déficit de 0,6% avec transfert du FRR), le solde du système de retraite varierait entre +2,1% et -0,7% du PIB en 2070 selon les scénarios et la convention retenus. Les projections du COR sont établies en fonction de trois types de conventions comptables concernant le régime de la fonction publique d'État et les autres régimes spéciaux :

- convention TCC (taux de cotisation constants) ;
- convention EPR (équilibre permanent des régimes) ;
- convention EEC (effort de l'État constant).

### Part des dépenses de retraite dans le PIB entre 2020 et 2070

Selon quatre scénarios de croissance



Graphique: Vie-publique / DILA • Source: [projections COR en juin 2021](#) • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Rédaction Marielle DUSSOL

Responsable de la publication Michel LEFEVRE

ISSN 2276-3651